



Une aide pour la réalisation de travaux de rénovation thermique

En place en 2011 à 2013, le nouveau programme « habiter mieux », créé par l'Etat, octroie une aide aux propriétaires occupants (*logements de plus de 15 ans*), sous condition de ressources, pour réaliser des travaux de rénovation thermique garantissant un gain énergétique d'au moins 25 % des dépenses annuelles.

Ce programme accorde, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Des Couleurs, en plus des aides classiques de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) :

*** une subvention de 2 100 euros par logement qui se décline de la façon suivante :**

- *Aide de l'ANAH (agence Nationale pour l'habitat) de 1100 euros **bonifiée de 500 euros***
- ***Aide de la Communauté de Communes de 500 euros***

***un accompagnement personnalisé avec visite à domicile, un diagnostic énergétique du logement, un conseil sur travaux et devis.**

Contacts :

ADIL Isère : Téléphone : 04 76 53 37 30

H&D Conseils : Téléphone : 06 48 92 76 98

Permanences :

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 10 h à 12 h en Mairie de Hières/Amby

Le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 11 h à 13 h à la Communauté de Communes de Villemoirieu